VILLE DE THURSO

AVIS PUBLIC

Les membres du Conseil municipal étudieront, lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 10 mars 2025 à 18 heures, à l'hôtel de ville de Thurso, situé au 161 rue Galipeau, une demande de dérogation mineure suivante :

- **Immeuble concerné :** 132 Galipeau
- **Objet de la demande :** Permettre de déroger à certains minimums établis par le règlement de zonage # 14-2021, comme suit :

  A. Une largeur d'allée de 6,10 mètres ± 5%, au lieu de 7,00 mètres

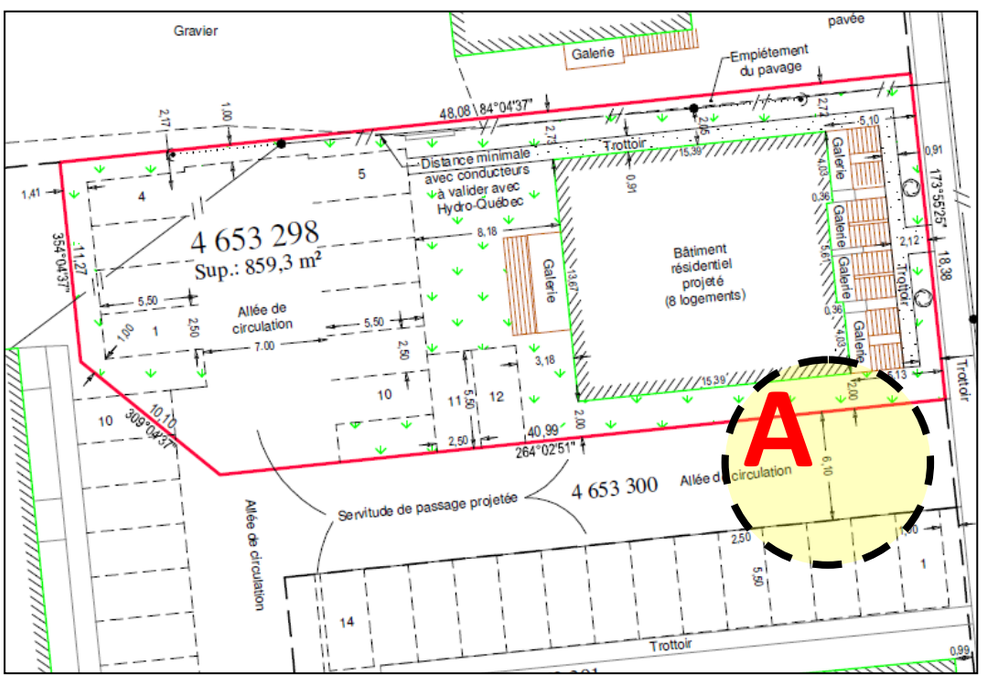

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure. Votre participation est importante pour assurer une prise de décision éclairée par le Conseil municipal.

DONNÉ à Thurso, Québec, ce 13e jour de février deux mille vingt-cinq (2025).

Normand Dupont
Greffier-trésorier & Directeur général
VILLE DE THURSO